



Code de conduite
des fournisseurs **2024**



Contenu

A propos de HL Display	2
Introduction.....	4
1.Droits de l'homme et du travail	6
2.Ethique des affaires	8
3.Croissance durable	10
4.Protection de l'environnement.....	12
5.Santé et sécurité	14
Annexe I Signatures	16
Annexe II Rapport de non-conformité	17

À propos de HL Display

HL est un fournisseur international de solutions pour magasins, visant à améliorer l'expérience client, la rentabilité et la durabilité. Notre offre comprend des produits dans le domaine de la communication en magasin, des solutions de merchandising, ainsi que des systèmes d'éclairage, des présentoirs secondaires et des solutions de magasin sur mesure, accompagnés de services associés.

Les solutions de HL sont installées dans plus de 330 000 magasins à

travers le monde. Basé à Stockholm, en Suède, le groupe dessert plus de 70 marchés grâce à un mélange de sociétés de vente HL, couvrant 39 de ces marchés, et le reste par le biais de partenaires distributeurs situés dans le monde entier.

Nos principaux marchés sont le Royaume-Uni, la Suède et la France, et nous nous adressons principalement aux clients dans les secteurs de la distribution alimentaire, de la distribution non alimentaire, ainsi qu'aux fournisseurs

de biens de marque. Nos sept sites de production sont situés en Suède, en Pologne, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Chine, et gèrent une variété de processus industriels, notamment la fabrication de plastiques et de métaux, l'impression et l'assemblage.

HL compte plus de 1 300 employés et un chiffre d'affaires net d'environ 2 300 millions de couronnes suédoises (MSEK). HL est une filiale à part entière de la société d'investissement suédoise cotée en bourse, Ratos.

Introduction

Depuis 2010, Le Code de conduite des fournisseurs de HL définit les normes minimales que nous exigeons de nos fournisseurs. Il est basé sur les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), l'épine dorsale du droit du travail international. Nous adhérons également aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi qu'aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes principes.

Depuis 2010, HL est membre du Pacte mondial des Nations Unies. Les dix principes du Pacte mondial sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption font partie intégrante de la stratégie, de la culture et des opérations quotidiennes de l'entreprise.

À qui s'applique le Code de conduite des fournisseurs?

Le Code de conduite des fournisseurs s'applique à tous nos partenaires commerciaux qui fournissent des produits ou des services à HL, tels que les fournisseurs (et les sous-traitants s'ils sont utilisés en travaillant avec HL) et les consultants. Le fournisseur doit veiller à ce que toutes les exigences du Code de conduite des fournisseurs soient déléguées et respectées par ses fournisseurs directs.

Conformité légale

HL exige que tous ses partenaires commerciaux opèrent conformément aux principes du Code de conduite des fournisseurs et en pleine conformité avec toutes les lois et réglementations applicables. Le Code de conduite des fournisseurs ne remplace pas la législation, et en cas de conflit entre les deux, la législation a la priorité. Si le Code de conduite des fournisseurs fixe une norme plus élevée que la législation existante, c'est cette dernière qui prévaut. Le Code de conduite des fournisseurs est valide en anglais. En cas de versions différentes de ce document dans d'autres langues, celles-ci seront considérées comme des traductions uniquement. Le formulaire en Annexe II peut être utilisé pour signer le Code de conduite des fournisseurs.

Élever des préoccupations

Si vous ou vos employés estimez que les termes du Code de conduite des fournisseurs ne sont pas respectés ou que HL ne se conforme pas à son propre Code de conduite, nous vous encourageons à soulever vos préoccupations auprès du siège social de HL. Pour garantir l'anonymat, la fonction de lanceur d'alerte exploitée par une tierce partie peut être utilisée. Vous trouverez le lien dans l'Annexe B ou sur le site www.report.whistleb.com/HL-Display.

Mise en œuvre et suivi

HL surveille la mise en œuvre et le respect du Code de conduite des fournisseurs. HL évaluera la conformité de ses partenaires commerciaux avec le Code de conduite des fournisseurs. HL s'attend à ce que les fournisseurs permettent à HL, ou à une tierce partie autorisée par HL et raisonnablement acceptable pour le fournisseur, de réaliser des audits et des évaluations des opérations du fournisseur pertinentes pour le Code de conduite de HL, y compris, mais sans s'y limiter, les installations du fournisseur. À la demande du fournisseur, les parties impliquées dans un tel audit concluront un accord de confidentialité concernant les circonstances révélées dans l'audit ou l'évaluation. Les violations seront traitées immédiatement, et toute violation du Code de conduite des fournisseurs peut compromettre la relation commerciale du partenaire commercial avec HL, pouvant aller jusqu'à la résiliation.

22 février 2024



Bjorn Borgman
Président et directeur général, HL Display



1. Droits de l'homme et du travail

1.1.

HL s'attend à ce que ses fournisseurs et leurs fournisseurs respectent les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Code de conduite s'applique à tous les fournisseurs, y compris les agences de recrutement.

1.2.

Le fournisseur doit reconnaître les droits fondamentaux de l'homme et du travail. En particulier, le fournisseur, y compris les agences de recrutement, ne doit pas participer à ou tolérer :

- / des restrictions de mouvement
- / des frais de recrutement excessifs ou des dépôts en espèces
- / la confiscation de documents d'identité et/ou de passeports
- / le non-paiement des salaires
- / des conditions de travail abusives
- / la servitude pour dettes
- / la violence ou toute forme de travail forcé, obligatoire ou illégal, y compris la traite des personnes, le travail carcéral, l'esclavage des enfants ou la servitude par dette, ou toute autre forme d'exploitation ou d'abus.

1.3.

Le fournisseur doit condamner et s'abstenir du recours au travail des enfants et à toute forme de travail forcé ou obligatoire, et ce, en se conformant aux exigences des conventions de l'OIT nos 29, 105 et 182, ainsi qu'à la loi sur l'esclavage moderne de 2015 lors de transactions avec les entités légales de HL Display au Royaume-Uni.

1.4.

Le fournisseur doit garantir un dialogue constructif avec les employés et leurs représentants désignés, tout en reconnaissant les principes de la liberté d'association, de la protection du droit de s'organiser et de la négociation collective conformément aux conventions de l'OIT nos 87 et 98.

1.5.

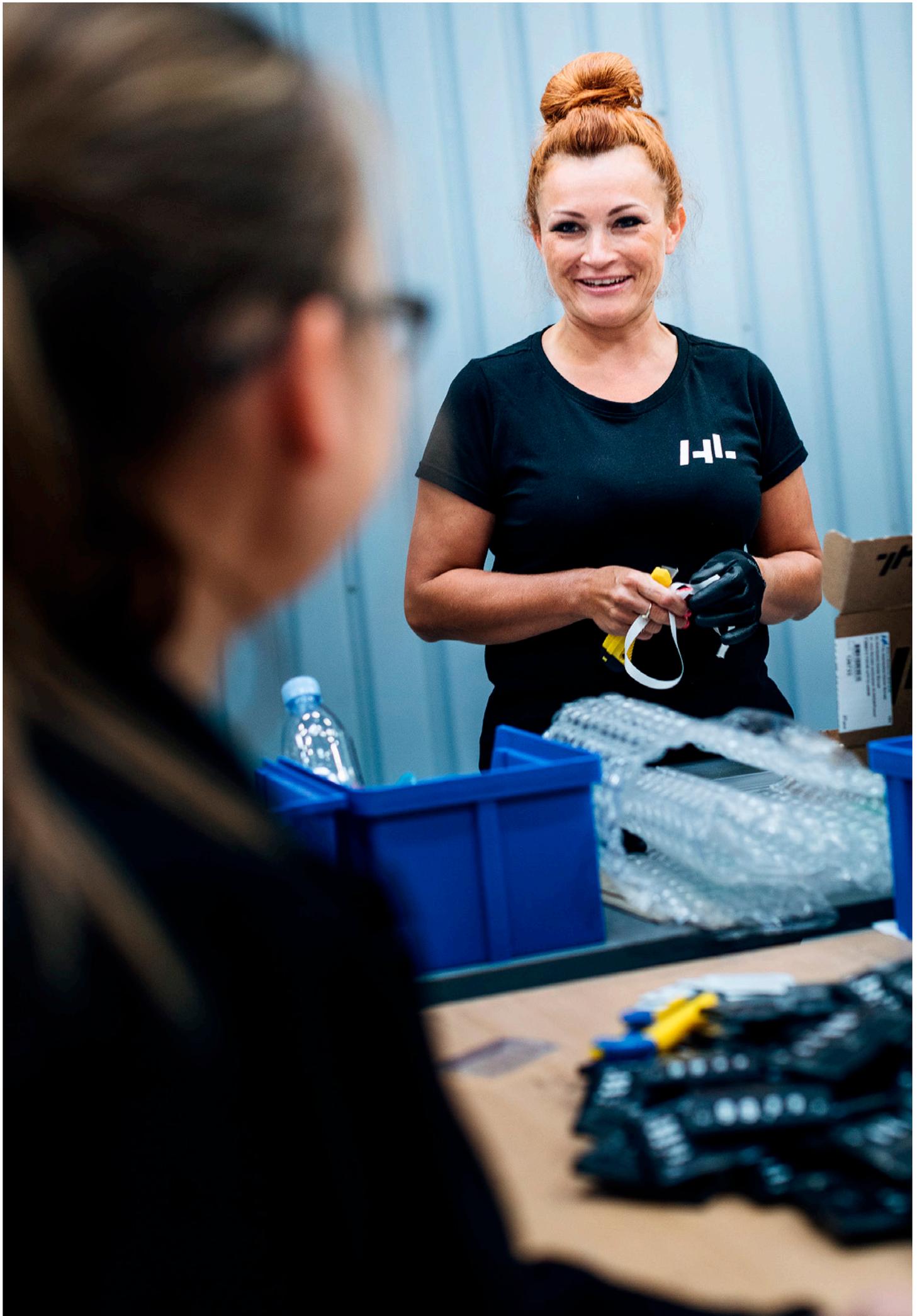
Le fournisseur doit s'engager à offrir des opportunités égales et à lutter contre la discrimination en traitant tous les employés et situations de manière équitable (Conventions de l'OIT nos 100, 111 et 135).

1.6.

Le fournisseur doit se conformer à la législation nationale et aux pratiques en matière de conditions de travail, y compris le temps de travail, les salaires, les heures supplémentaires, les congés payés, les avantages, la sécurité sociale, les jours fériés et les congés annuels (Code de référence GSCP).

1.7.

Le fournisseur doit se conformer aux réglementations nationales relatives à la confidentialité et à la protection des données personnelles. Les fournisseurs traitant des données personnelles pour le compte de HL Display s'engagent à respecter les exigences énoncées dans la politique de confidentialité de HL Display et dans l'accord écrit de traitement entre les parties.



2. Éthique des affaires

2.1.

Le fournisseur doit se conformer à l'ensemble de la législation nationale et internationale régissant le commerce extérieur, y compris la Convention de l'OCDE de novembre 1997, incorporée dans la législation de 35 pays, ainsi que tous les autres instruments juridiques relatifs à l'interdiction de la corruption et de la criminalité économique dans le commerce extérieur, tels que la Convention de l'ONU signée à Merida en décembre 2003.

2.2.

Le fournisseur doit éviter toute situation pouvant créer ou donner l'apparence de créer un conflit entre les intérêts personnels de sa direction et/ou de ses employés et les intérêts de HL Display et/ou de ses employés.

2.3.

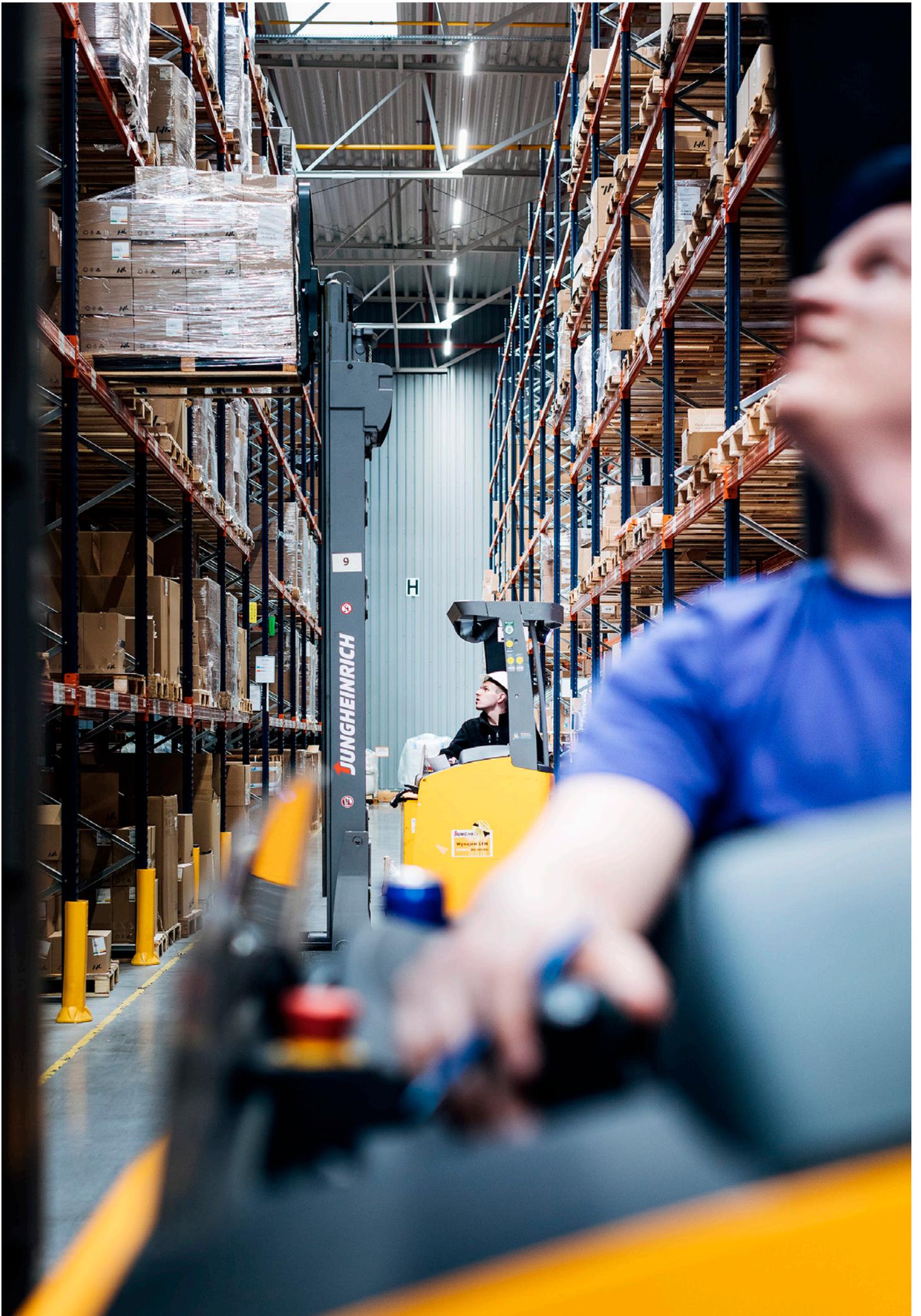
Le fournisseur doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à ses activités commerciales, y compris les lois antitrust et les lois sur la concurrence.

2.4.

Le fournisseur ne doit ni directement ni indirectement payer, promettre de payer, autoriser le paiement, ou transférer de l'argent ou toute autre chose de valeur, ni offrir d'incitation sous quelque forme que ce soit à tout employé, représentant ou personne liée à HL Display, pour obtenir un avantage ou un bénéfice lié aux affaires avec HL Display.

2.5.

Le fournisseur doit informer immédiatement HL Display dans le cas où l'un de ses employés aurait ou pourrait avoir une relation avec un employé de HL Display en dehors du cadre d'une relation commerciale éthique.



3. Croissance durable

3.1.

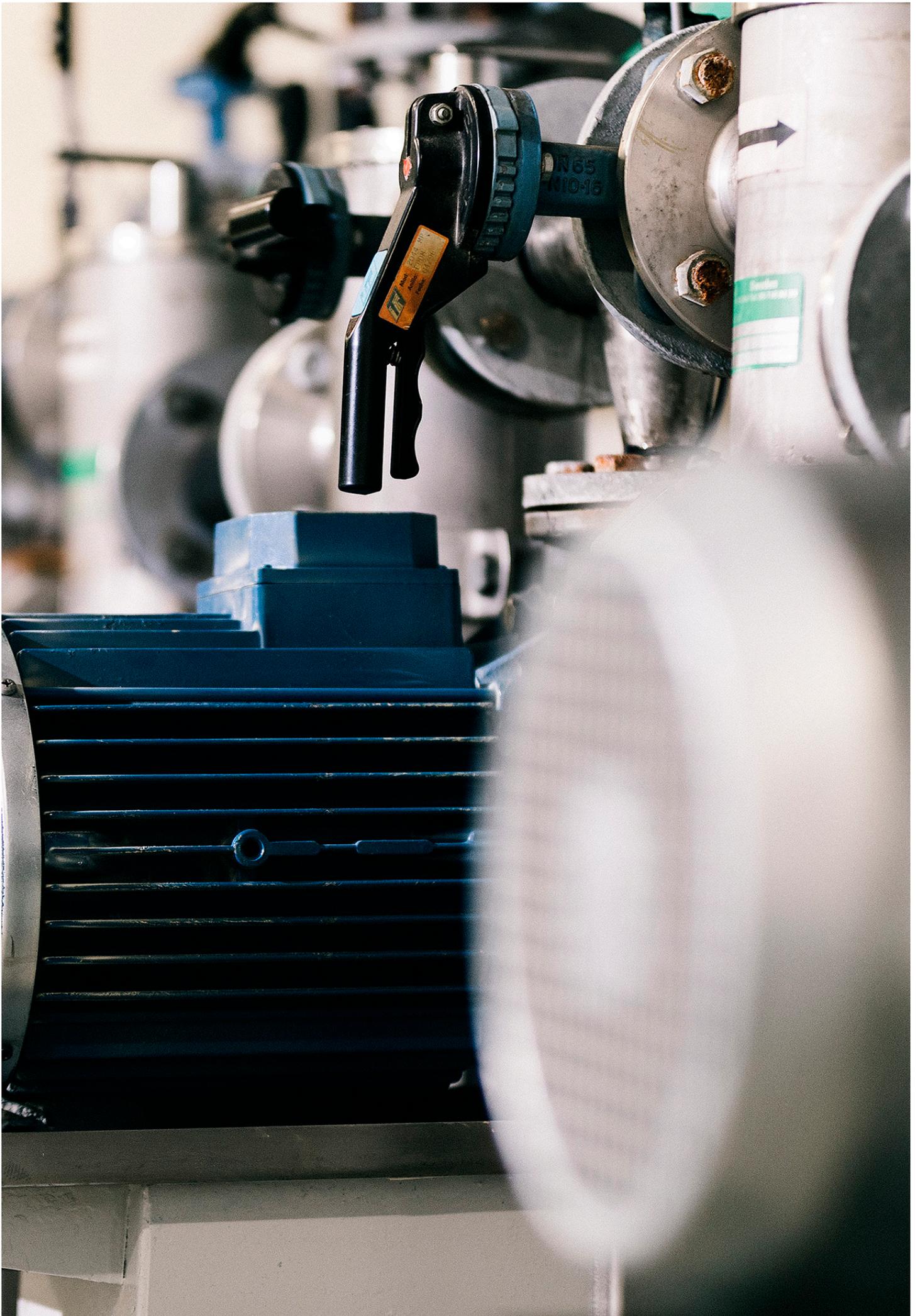
Le fournisseur doit s'engager pleinement à réaliser des améliorations continues dans la qualité de ses produits, de ses processus et de ses employés, et à déployer des systèmes de gestion de la qualité.

4.2.

Le fournisseur ayant accès à la propriété intellectuelle de HL Display doit préserver les droits de propriété intellectuelle de HL Display et respecter ceux des tiers, y compris les brevets, les droits d'auteur et les marques. En particulier, le fournisseur doit avoir signé le contrat de non-divulgence (NDA) de HL Display.

4.3.

Le fournisseur doit faire preuve d'un effort continu pour réduire son utilisation d'énergie non renouvelable, diminuer sa consommation d'eau et réduire son empreinte carbone.



4.

Protection de l'environnement

4.1.

Le fournisseur doit garantir la conformité aux lois et réglementations environnementales des pays dans lesquels il opère et où les produits sont vendus par HL.

5.2.

Le fournisseur est responsable de mettre en place l'organisation appropriée pour se conformer aux exigences REACH des produits vendus dans l'UE et pour soutenir HL Display en fournissant toutes les informations requises liées à l'application de la législation REACH.

5.3.

Le fournisseur doit surveiller, suivre et documenter sa consommation de ressources naturelles telles que l'eau et les matières premières, ainsi que les sources d'énergie, afin d'identifier les aspects que le fournisseur peut contrôler et influencer. Il doit rechercher des opportunités d'amélioration et minimiser la consommation.

5.4.

Le fournisseur doit garantir une gestion appropriée des déchets, en minimisant continuellement leur impact sur l'environnement et en cherchant des opportunités de recyclage.



5.

Santé et sécurité

5.1.

Le fournisseur doit travailler de manière systématique en matière de santé et de sécurité et s'engage à fournir un environnement de travail sûr. Les risques susceptibles de causer des accidents ou de nuire à la santé et au bien-être des individus travaillant pour HL doivent être réduits. Par conséquent, les dangers pour la santé et la sécurité au travail doivent être identifiés, évalués et gérés par le biais d'un processus priorisé d'élimination des dangers, de contrôles techniques et/ou de contrôles administratifs.

5.2.

Le fournisseur doit offrir un environnement de travail sûr à ses employés. Cela signifie, par exemple, que les zones de travail sont maintenues propres et exemptes de pollution, que les machines utilisées dans la production sont sûres et ne mettent pas en danger la santé des travailleurs, et que les instructions relatives à l'utilisation des équipements de protection individuelle et des équipements de travail sont respectées. Des équipements de protection individuelle et des équipements de travail doivent être fournis aux travailleurs. De plus, l'environnement de travail doit être bien éclairé, et la température et le bruit doivent être à des niveaux acceptables. Lorsque le bruit dépasse des niveaux acceptables, des équipements de protection individuelle tels que des protecteurs d'oreilles doivent être utilisés. Toutes les unités doivent fournir des vestiaires, des salles de bains et des toilettes adéquats et propres, séparés pour les hommes et les femmes.

5.3.

Le fournisseur doit stocker les matières dangereuses et l'équipement conformément à la législation applicable. Il doit y avoir des sorties de secours clairement indiquées. Les sorties ne doivent pas être bloquées et doivent être bien éclairées. Tous les travailleurs doivent recevoir des informations sur les dispositifs de sécurité tels que les sorties de secours, les extincteurs, les équipements de premiers secours, etc. Un plan d'évacuation doit être affiché à chaque étage d'un bâtiment. L'alarme incendie doit être testée, et des exercices d'évacuation doivent être effectués régulièrement.

5.4.

Le fournisseur doit mettre à disposition des équipements de premiers secours à des emplacements appropriés, et au moins une personne dans chaque lieu de travail devrait être formée aux premiers secours de base. Le partenaire commercial doit couvrir les coûts des soins médicaux en cas de blessures sur ses lieux, s'ils ne sont pas couverts par la sécurité sociale ou l'assurance, à condition que les règles de sécurité n'aient pas été violées.



Annexe I: Signatures

HL demande au Signataire autorisé/
Représentant légal de votre entreprise
de lire le Code de conduite des fournis-
seurs de HL. En signant ci-dessous et
en apposant le sceau de l'entreprise, le
cas échéant, vous confirmez avoir com-
pris et vous engager à respecter le Code
de conduite des fournisseurs de HL.
Je soussigné, Signataire autorisé/
Représentant légal de la société men-
tionnée ci-dessous, confirme que la
société a compris et s'engage à respecter
le Code de conduite des fournisseurs
de HL.

Lieu et date

Nom de l'entreprise

Signature.....

Nom

Fonction.....

Annexe II:

Rapport de non-conformité

Je suis informé(e) d'une situation qui peut ne pas être conforme au Code de conduite des fournisseurs de HL.

Description du conflit potentiel ou réel selon le Code de conduite des fournisseurs :

Veillez envoyer ce rapport à:
<https://report.whistleb.com/en/HL-Display>

Lieu et date

Nom de l'entreprise

Signature.....

Nom

Fonction.....



La meilleure expérience d'achat

HL DISPLAY AB

Box 1118, Cylindervägen 18,
131 26 Nacka Strand - Suède

Tel. +46 8 683 73 00

info@hl-display.com
www.hl-display.com